

A close-up, monochromatic blue-toned photograph of an elderly person's face. Their hands are raised to their eyes, completely covering them. The skin is wrinkled, and the person is wearing rings on their fingers. The background is dark and out of focus.

L'Unité de médecine des violences
du Centre universitaire romand de médecine légale
vous propose, au sein d'un partenariat entre le CHUV
et l'Institut et Haute École de la Santé La Source, le

Module de formation continue

« Maltraitance envers
les personnes âgées :
aspects et soins médico-légaux »

VOTRE PROFIL

Professionnel-le-s des domaines de la santé, du social et du judiciaire en contact avec des personnes âgées (médecins, juristes, infirmier-ère-s, psychologues, assistant-e-s sociaux-ales, fonctionnaires de police,...), exerçant en pratique privée ou au sein :

- des services des urgences, de médecine et de chirurgie, de gériatrie (aiguë, réadaptation et soins palliatifs) ;
- des services d'aide et de soins à domicile ;
- des établissements médico-sociaux ;
- du réseau d'aide en cas de violence/ maltraitance ;
- des services de police et de justice.

BUTS DE LA FORMATION

- Développer des compétences clés et des attitudes professionnelles face aux situations de maltraitance envers les personnes âgées ;
- S'initier aux aspects médico-légaux de la maltraitance et acquérir une démarche systématique d'analyse.

Plus spécifiquement :

- intégrer la maltraitance envers les personnes âgées dans son évaluation ;
- repérer les facteurs de risque et les indices
- évaluer la dangerosité ;
- déterminer les mesures à prendre en tenant compte des aspects médico-légaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

Bachelor ou titre jugé équivalent dans une profession de la santé, du social ou du judiciaire.

La procédure d'admission inclut la possibilité d'accepter des personnes qui sont professionnellement concernées et qui ne répondraient pas aux conditions ci-dessus.

DESRIPTIF DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 7 jours. Elle délivre 5 crédits ECTS qui peuvent être reconnus dans le DAS en Santé des populations vieillissantes ou dans le DAS en Promotion de la santé et prévention dans la communauté.

L'obtention des crédits implique la présence aux cours et la réussite du travail de validation.

Pour les médecins, la Société Suisse de Médecine Légale (SSML) accorde 42 crédits.

DATES

Septembre 2023

mercredi 20

jeudi 21

vendredi 22

Novembre 2023

jeudi 2

vendredi 3

jeudi 30

Décembre 2023

vendredi 1

THÈMES

Introduction à la thématique :

- les personnes âgées en Suisse
- la maltraitance envers les personnes âgées

Aspects juridiques

Démarche d'évaluation gériatrique

Violence communautaire non institutionnelle

Maltraitance à domicile

Maltraitance en institution

Maltraitance matérielle et financière

Violence dans le couple âgé

Âgisme

RESPONSABLES DE FORMATION

Dre méd. Nathalie Romain-Glassey

Médecin adjointe, privat-docent, maître d'enseignement et de recherche à la Faculté de biologie et de médecine, UNIL
Responsable de l'Unité de médecine des violences, Centre universitaire romand de médecine légale, CHUV

Prof. Dre Delphine Roulet Schwab

Dre en psychologie
Professeure HES ordinaire à l'Institut et Haute École de la Santé La Source

PRÉSIDENTE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Silke Grabherr

Directrice
Centre universitaire romand de médecine légale, CHUV

COÛTS DE LA FORMATION

CHF 100.– de frais d'inscription

CHF 2'200.– de frais d'écologie

LIEU DE LA FORMATION

Les cours se déroulent à l'Institut et Haute École de la Santé La Source à Lausanne.

DEMANDE D'INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Institut et Haute École
de la Santé La Source
Formations continues postgrades
Av. Vinet 30
1004 Lausanne
021 556 41 80
infopostgrade@ecolelasource.ch

Le nombre de participant-e-s est limité.
Le délai d'inscription est fixé au
21 août 2023.

Cette brochure et le formulaire d'inscription
sont téléchargeables sur:
www.chuv.ch/formation
www.ecolelasource.ch